



Conseil Général de Ropraz

P a. Gabriel Liechti

Rte d'Ussières 6

1088 Ropraz

Tél. 079 398 03 62

Ropraz, le 9 décembre 2024

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2024

Présidence : M. Gabriel LIECHTI

- Vu le préavis municipal n° 06/2024 sur le règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires de la Commune de Ropraz,
- Entendu le rapport de la commission des finances du 1^{er} décembre 2024,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil Général de Ropraz décide

D'accepter le préavis municipal n°06/2024 sur le règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires de la Commune de Ropraz tel que présenté,

À 20 oui, 5 avis contraires et 1 abstention

Le Président :

Gabriel LIECHTI



La Secrétaire remplaçante :

Dominique PERROUD